



REGLEMENT PARTICULIER COUPE VERCAEMER SAISON 2025 – 2026

ARTICLE 1 – Conditions de participations

- 1.1 – La Coupe Vercaemer concerne les catégories U15, U13 et U11 masculines et féminines qui évoluent en championnat Départemental ou en District Terrien.
- 1.2 – Les clubs désirant participer à la Coupe Vercaemer devront engager leurs équipes à l'aide de l'imprimé qui leur parviendra et dans le délai indiqué par les responsables de la Coupe Vercaemer. Un récapitulatif sera envoyé aux clubs aux fins de vérification.
CE CONTROLE EST OBLIGATOIRE.
Après réception du récapitulatif définitif, **AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTE**, quel que soit le motif du retard.
- 1.3 – Dans les catégories U15 et U13, les clubs ayant une équipe qui évolue en Championnat National ou Régional pourront engager leurs équipes qui évoluent en Championnat Départemental ou District.
Un joueur ayant fait au moins un match de niveau National ou Régional ne peut pas participer à la Coupe Vercaemer.
Un contrôle rigoureux des feuilles de marque sera effectué et en cas de non-respect de cette règle, les sanctions suivantes seront appliquées :
 - Elimination de l'équipe.
 - Pénalité financière de 100 euros.
- 1.4 – Un club qui engage plusieurs équipes dans la même catégorie devra les personnaliser. Les listes précisant les numéros d'équipe et le niveau auquel évoluent les équipes en championnat devront parvenir au secrétariat du District Terrien avant la date fixée par la Commission Vercaemer, sous peine de pénalité financière de 50 euros.
- 1.5 – Un joueur ne peut pas être listé pour plusieurs équipes même de niveaux ou de catégories différents.
- 1.6 – Un joueur qui aura participé à au moins une rencontre en championnat d'un niveau et/ou catégorie supérieure ne pourra jouer en coupe que dans le niveau dans lequel l'équipe est engagée.
- 1.7 – Un joueur d'une équipe éliminée ne peut pas renforcer une autre équipe pour la suite de la compétition quelle que soit la catégorie, que le joueur soit surclassé ou non.



COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD
DISTRICT TERRIEN



1.8 – En cas de non-respect des listes personnalisées, l'équipe fautive sera déclarée perdante et une pénalité financière de 50 euros sera appliquée.

1.9 – Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).

Par exception, un joueur de catégories d'âge U15 et moins pourra participer à deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) dans les conditions suivantes : s'il est de catégories d'âge U14 ou U15 et uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15.

Pour toute explication complémentaire, il appartient aux clubs de prendre contact avec les responsables de la coupe Vercaemer par mail (coupevercaemer@dterrien59.com) avant le premier tour de coupe.

ARTICLE 2 – Organisation des rencontres

2.1 – La rencontre aura lieu sur le terrain de l'équipe évoluant dans la division la plus basse.

2.2 – Les rencontres se dérouleront suivant la formule handicap.

2.3 – L'attribution des points de handicap est déterminée par le niveau de l'équipe engagée en deuxième phase de championnat.

Equipe en Joue contre	TD5	TD4	D2	D1
TD6	7	14	21	28
TD5		7	14	21
TD4			7	14
D2				7
D1				



COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DISTRICT TERRIEN



ARTICLE 3 – Planification des rencontres

3.1 – La Commission Coupe Vercaemer programadera les rencontres.

Des dérogations gratuites pourront être accordées si elles sont demandées avant la date limite fixée par la Commission de la Coupe Vercaemer.

Elles devront être adressées par mail au club adverse et à l'adresse : coupevercaemer@dterrien59.com

3.2 – Les dérogations sont possibles uniquement pour jouer en avancé.

3.3 – Les tours de Coupe Vercaemer auront lieu aux dates suivantes :

Mardi 13 et mercredi 14 janvier 2026 (Tour préliminaire)

Mardi 27 et mercredi 28 janvier 2026 (1^{er} Tour)

Mardi 2 et mercredi 3 février 2026 (1^{er} Tour)

Mardi 10 et mercredi 11 mars 2026 (2^{ème} Tour)

Mardi 17 et mercredi 18 mars 2026 (2^{ème} Tour)

Mardi 7 et mercredi 8 avril 2026 (1/4 de finales)

Mardi 5 et mercredi 6 mai 2026 (1/2 finales)

Samedi 30 et dimanche 31 mai 2026 (Finales)

3.4 – En cas de forfait, une pénalité financière sera appliquée :

Avant les 1/4 de finales : 45 euros

En 1/4 finale : 60 euros

En 1/2 finale : 90 euros

En finale : 150 euros

3.5 – La Coupe Vercaemer se jouera par élimination directe. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une ou des prolongations seront jouées selon les règlements du CDNBB.

ARTICLE 4 – Dispositions sportives particulières

4.1 – Lors des finales, en cas de réclamation d'une des équipes, une cellule d'urgence composée de 3 membres du Comité Directeur du District Terrien présents, se réunira et prendra une décision qui sera sans appel. Cette réclamation sera facturée 100€ au club dépositaire si cette réclamation est déclarée irrecevable.

4.2 – La Commission de la Coupe Vercaemer a délégation du Comité Directeur du District Terrien pour statuer sur une situation non prévue par le présent règlement et décider d'une éventuelle sanction, aussi bien financière que sportive.